

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GREEN AND IMPACT BOND FRANCE PART B : FR0013387107

Appelez le 01 75 77 47 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de HOMA CAPITAL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

HOMA CAPITAL est agréée en France sous le n°GP-11000002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 31/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »).

Durée : Le FCP a été créé le 23 avril 2019 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : FCP de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

Le fonds vise un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dont l'objectif est d'investir dans des obligations vertes qui répondent aux Green Bond Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en financement principalement des projets français.

La performance du fonds peut être comparée à titre indicatif à l'indicateur suivant : MSCI Euro Green Bond Index Total Return Unhedged.

La politique d'investissement limite l'univers d'investissement à hauteur de 75% minimum de l'actif à certaines obligations Green respectant les Green Bonds Principles (GBP) et dont les projets d'émission ont été évalués par un tiers indépendant.

Les obligations Green sont des obligations dont les fonds levés sont fléchés sur des projets précis concourant à un bénéfice environnemental et faisant l'objet d'une évaluation réalisée par un expert indépendant sur la réalisation de ces objectifs.

L'équipe de gestion s'intéressera en priorité aux obligations Green, privées ou publiques, émises par des acteurs dont le siège social est situé en France. En second lieu, l'équipe de gestion s'intéressera aux obligations Green émises par des sociétés dont le siège social est dans un pays de l'OCDE visant à financer, en tout ou partie, des projets situés sur le sol Français. Le FCP pourra investir auprès d'émetteurs de toutes zones géographiques émettant en euro, y compris les pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Il pourra, à titre accessoire, investir dans des titres non libellés en euro à condition que l'exposition à ces titres soit couverte du risque de change.

Les obligations Green sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs :

1) à la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2) au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3) à la gestion des fonds levés et 4) au reporting.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé d'obligations Green. A cette fin, la société de gestion exclura de l'univers éligible, les obligations Green dont les reportings ne sont pas évalués par un tiers indépendant. L'analyse n'est pas conduite par la société de gestion mais par des experts missionnés par l'émetteur (des cabinets spécialisés).

A partir de cet univers, le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. L'équipe de gestion sélectionnera alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme selon son analyse.

Le portefeuille du fonds sera ainsi composé :

- Jusqu'à 100% de l'actif net dans tous types d'obligations Green négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques, (dont Obligations à taux fixe et à taux variable, Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Echéance Constante) et Titres subordonnés issus de tout type d'émetteur bancaire, corporate ou assurance, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, plus communément appelées « CoCos »).

- Jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations de type « sustainability linked bond » ayant vocation à financer un ou plusieurs objectifs durables,

émises par une entité dont le siège social est en France, dans des obligations appelées « social bond » ou équivalentes, ou encore dans des obligations de type « sustainability bond ».

A défaut de projet éligible, l'équipe de gestion s'autorise à investir les sommes en attente dans des instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion pourra recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Fitch ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

- Jusqu'à 20% maximum de l'actif net, de titres dits "haut rendement" (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D sur l'échelle de Fitch ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugée équivalente selon la société de gestion) et de titres non notés, ces titres présentant un caractère spéculatif.

- Jusqu'à 10% maximum de son actif net en instruments du marché monétaire.

- Jusqu'à 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

OPCVM français ou étrangers, FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.

La fourchette de sensibilité du fonds sera comprise entre 0 et 10.

Le risque de change sera systématiquement couvert.

Le fonds est sujet à une méthodologie ESG se déclinant en trois étapes

Etape 1 : processus d'exclusion

Etape 2 : veille active des controverses

Etape 3 : approbation des émissions sélectionnées par un Comité stratégique ESG.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre le risque de taux et uniquement de couverture pour le risque de change. Surexposition possible dans la limite de 100% de l'actif net avec une exposition globale pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 16h chaque jour d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie tous les jours où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

La société de gestion décide de l'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution partielle ou totale du résultat net et capitalisation des plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Type d'investisseurs visés : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux grands institutionnels (excepté les U.S. Persons).

Dépositaire : Société Générale

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de HOMA CAPITAL, 1 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, www.homacapital.fr.

La valeur d'actif nette du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de HOMA CAPITAL à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-contre :

Risque de Contrepartie : Incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

Risque de Liquidité : Impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions.

Risque de Crédit : Dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 610 €	8 120 €
	Rendement annuel moyen	-23.90%	-6.70%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 410 €	8 410 €
	Rendement annuel moyen	-15.90%	-5.60%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 100 €	10 420 €
	Rendement annuel moyen	1.00%	1.40%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 120 €	11 270 €
	Rendement annuel moyen	11.20%	4.10%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre septembre 2019 et septembre 2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre septembre 2015 et septembre 2018.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre février 2014 et février 2017.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;

- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	54 €	170 €
Incidence des coûts annuels (*)	0.54%	0.54% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.94% avant déduction des coûts et de 1.40% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.41% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	41 €
Coûts de transaction	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	13 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 3 ANS

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre compartiment ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter HOMA CAPITAL, 1 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, ainsi que sur le site internet : www.homacapital.fr.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de HOMA CAPITAL, 1 Boulevard Pasteur, 75015 Paris ou sur le site www.homacapital.fr.